

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

Conseil d'administration du jeudi 1er février 2024

- Liste des décisions délibérées établie conformément à l'article L.2121-25 du CGCT -

Etat de présence

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			Anne GROSPERRIN jusqu'à 15h40
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle		X		Laurence CROIZIER
CROIZIER	Laurence	X			
FRAISSE	Camille	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard	X			A partir de 15h40
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd		X		Anne REVEYRAND
PESENTI	Maeva		X		Cyrille VALLET
PLICHON	Isabelle		X		Lucien ANGELETTI
PROST	Emilie	X			
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole	X			
VALLET	Cyrille	X			

- Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

- Date de convocation du Conseil d'administration : 26 janvier 2024

- Secrétaire de séance : Benjamin BADOUARD

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Benjamin BADOUARD est désigné secrétaire de séance.

2. **Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 14 décembre 2023**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. **2024-1 Approbation du budget primitif 2024**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 256 B et l'article 278-0 bis ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration n°2023-64 du 14 décembre 2023 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire ;
- Vu** les statuts d'Eau du Grand Lyon – la Régie ;
- Vu** le projet de Budget primitif ci-annexé.

DELIBERE,

Article 1. Adopte le budget primitif de l'exercice comptable 2024 tel que présenté dans la présente délibération et complété des éléments de présentation en Annexe ;

Article 2. Autorise le Directeur de la Régie à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Etat des votes :

- *pour* : ANGELETTI Lucien ; ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; CHAMBON Pierre ; GROSERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; MILLET Pierre-Alain ; NOVAK Floyd ; PESENTI Maeva ; PLICHON Isabelle ; REVEYRAND Anne, , VALLET Cyrille.
- *contre* : COIN Gisèle ; CROIZIER Laurence, PROST Emilie, SIBEUD Nicole
- *abstentions* : BRIGLIADORI David ; FRAISSE Camille
- *ne prend pas part au vote* : **néant**.

4. **2024-2 Mise à jour du tableau des effectifs**

- Vu** Le Code général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu** Le Code du travail ;
 - Vu** Les statuts d'Eau du Grand Lyon – la Régie ;
 - Vu** La délibération du Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon – la Régie n°2023-20 du 26 avril 2023 approuvant l'internalisation du centre d'appel à l'échéance du 1^{er} janvier 2025 ;
 - Vu** La délibération du Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon - la Régie n°2023-45 du 21 septembre 2023 approuvant la mise à jour du tableau des effectifs pour l'année 2023 ;
- CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour le tableau général des effectifs dans la limite du cadre budgétaire voté au titre de l'exercice 2024

DELIBERE

Article 1. Approuve le tableau général modificatif des effectifs de la Régie, ci-annexé,

Article 2. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,

Article 3. Autorise Monsieur le Directeur à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Etat des votes :

- *pour* : ANGELETTI Lucien ; ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; BRIGLIADORI David ; CHAMBON Pierre ; FRAISSE Camille ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; MILLET Pierre-Alain ; NOVAK Floyd ; PESENTI Maeva ; PLICHON Isabelle ; REVEYRAND Anne, , VALLET Cyrille.
- *contre* : COIN Gisèle ; CROIZIER Laurence ; SIBEUD Nicole
- *abstentions* : PROST Emilie
- *ne prend pas part au vote* : **néant**.

5. 2024-3 Approbation et autorisation de signer le contrat de collaboration de recherche conclu entre la Régie et Arvalis

Vu l'article L.2224-7 I al 2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.2221-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de contrat de collaboration ci-annexé.

CONSIDÉRANT, l'opportunité pour Eau publique du Grand Lyon d'échanger les données ci-dessus désignées avec Arvalis à titre gracieux ;

DELIBERE,

Article 1. Approuve le contrat de collaboration de recherche entre Arvalis et Eau publique du Grand Lyon.

Article 2. Autorise le Directeur à signer le contrat.

Etat des votes :

- *pour* : ANGELETTI Lucien ; ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; BRIGLIADORI David ; CHAMBON Pierre ; COIN Gisèle ; CROIZIER Laurence ; FRAISSE Camille ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; MILLET Pierre-Alain ; NOVAK Floyd ; PESENTI Maeva ; PLICHON Isabelle ; PROST Emilie ; REVEYRAND Anne, SIBEUD Nicole, VALLET Cyrille.
- *contre* : **néant**.
- *abstentions* : **néant**.
- *ne prend pas part au vote* : **néant**.

M. Bertrand Artigny arrive en séance à 15h40 avec le pouvoir de M.Richard MARION

6. **2024-4 Approbation et autorisation de signer la convention de partenariat avec l'Agence d'urbanisme - Programme partenarial 2024**

- Vu** l'article R.2221-18 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 susvisée ;
Vu l'article 3.2 des statuts de la Régie,
Vu la délibération 2023-46 Adhésion de la Régie à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise du 21 septembre 2023.
Considérant l'intérêt d'Eau publique du Grand Lyon de participer au programme partenarial d'activités de l'Agence de l'urbanisme pour l'année 2024

DELIBERE,

ARTICLE 1. Approuve la convention partenariale 2024 et le versement de la subvention de 36.000,00 € pour la réalisation du programme d'activités au titre de l'année 2024.

ARTICLE 2. Autorise le Directeur d'Eau du Grand Lyon - la Régie à signer la convention partenariale

ARTICLE 3. Autorise le Directeur d'Eau du Grand Lyon - la Régie à engager la dépense correspondante.

Etat des votes :

- *pour* : ANGELETTI Lucien ; ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; BRIGLIADORI David ; CHAMBON Pierre ; COIN Gisèle ; CROIZIER Laurence ; FRAISSE Camille ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; MILLET Pierre-Alain ; NOVAK Floyd ; PESENTI Maeva ; PLICHON Isabelle ; PROST Emilie ; REVEYRAND Anne, SIBEUD Nicole, VALLET Cyrille.
- *contre* : **néant.**
- *abstentions* : **néant.**
- *ne prend pas part au vote* : **néant.**

7. **2024-5 Approbation de l'adhésion à l'éco-organisme CITEO**

- Vu** la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, et notamment son article 17 ;
Vu l'article L. 541-9-3 du Code de l'environnement ;
Vu l'article L.541-10 du Code de l'environnement ;
Vu l'article R.2221-18 du Code général des collectivités territoriales.
CONSIDÉRANT les obligations réglementaires d'Eau publique du Grand Lyon en lien avec l'adhésion à l'éco-organisme CITEO ;

DELIBERE,

Article 1. Approuve l'adhésion d'Eau publique du Grand Lyon à l'éco-organisme CITEO

Article 2. Autorise le Directeur à signer le contrat d'adhésion

Etat des votes :

- pour : ANGELETTI Lucien ; ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; BRIGLIADORI David ; CHAMBON Pierre ; COIN Gisèle ; CROIZIER Laurence ; FRAISSE Camille ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; MILLET Pierre-Alain ; NOVAK Floyd ; PESENTI Maeva ; PLICHON Isabelle ; PROST Emilie ; REVEYRAND Anne, SIBEUD Nicole, VALLET Cyrille.
- contre : néant.
- abstentions : néant.
- ne prend pas part au vote : néant.

8. 2024-6 Autorisation de signature des marchés subséquents de fourniture d'électricité

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de la Commande publique ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration n° 2022-6 du 10 mars 2022 approuvant l'adhésion d'Eau du Grand Lyon - la Régie à la centrale d'achat territoriale de la Métropole de Lyon.

DELIBERE,

Article 1. Autorise le Directeur d'Eau du Grand Lyon - la Régie à signer les trois marchés subséquents aux lots n° 1, 2 et 3 de l'accord cadre de fourniture d'électricité conclu par la centrale d'achat territoriale de la Métropole de Lyon, ayant pour objet l'alimentation en électricité pour l'année 2025

- du complexe de production de Croix Luizet – Crépieux – Velette – Champ captant Crépieux Charmy correspondant au segment tarifaire C1.

-des stations de pompage et réservoirs en courant basse et haute tension, correspondant aux segments tarifaires C2 / C3 / C4.

-des réservoirs et stations de pompage de petites capacités, correspondant au segment tarifaire C5.

Article 2. Le montant cumulé de ces marchés ne pourra excéder 8 500 000 € HT.

Etat des votes :

- pour : ANGELETTI Lucien ; ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; BRIGLIADORI David ; CHAMBON Pierre ; COIN Gisèle ; CROIZIER Laurence ; FRAISSE Camille ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; MILLET Pierre-Alain ; NOVAK Floyd ; PESENTI Maeva ; PLICHON Isabelle ; PROST Emilie ; REVEYRAND Anne, SIBEUD Nicole, VALLET Cyrille.
- contre : néant.
- abstentions : néant.
- ne prend pas part au vote : néant.

9. 2024-7 Approbation du vœu relatif au projet Rhonergia

- Vu** l'article R. 2221-18 du Code général des collectivités territoriales
- Vu** le cahier d'acteurs technique ci-annexé

Considérant la préoccupation forte d'Eau publique du Grand Lyon sur l'impact du projet Rhonergia sur les ressources en eau potable

DELIBERE,

ARTICLE 1. Eau publique du Grand Lyon interroge l'opportunité du projet au regard des enjeux et risques identifiés et approuve le vœu en appui du cahier d'acteurs technique.

Etat des votes :

- *pour* : ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; BRIGLIADORI David ; CHAMBON Pierre ; COIN Gisèle ; CROIZIER Laurence ; FRAISSE Camille ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; NOVAK Floyd ; PESENTI Maeva ; PLICHON Isabelle ; PROST Emilie ; REVEYRAND Anne, SIBEUD Nicole, VALLET Cyrille.
- *contre* : **néant**.
- *abstentions* : ANGELETTI Lucien ; MILLET Pierre-Alain
- *ne prend pas part au vote* : **néant**

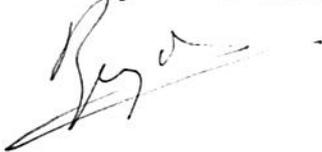
La séance est levée à 17h10 pour les affaires délibérées

Fait à Lyon, le jeudi 1^{er} février 2024

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Benjamin BADOUARD



Anne GROSPERRIN

